

Recherche :
CPER 2015-2020
& APR d'initiative académique

Réunion établissements / DRRT / Région

16 janvier 2015



Région Centre

Cadrage financier

- Rappel 2007-2013 :
 - CPER Région = 29 M€ ($\approx 4,1$ M€ / an), engagés dans les premières années du Contrat
 - Mise en place de l'APR d'initiative académique (IA) en 2011, augmentation graduelle des crédits au fur et à mesure de la diminution des besoins de crédits CPER
 - A la fin du Contrat : 4,8 M€ engagés annuellement (sur l'APR IA)
- Principes pour 2015-2020 :
 - CPER : intervention en parité avec l'Etat (Ministère + grands organismes)
 - Ajustement de l'APR IA à engagement annuel total (CPER + APR IA) constant
 - Nécessité de réduire les dépenses de fonctionnement

Tableau de répartition proposé

budgets prévisionnels en k€

	Bop172	CNRS	INRA	BRGM	CEA	Inserm	IRSTEA	TOTAL Etat	Région	TOTAL
Biopatic	950	270	1750	120			100	3190	3290	6480
Biomédoc	2450					150		2600	2600	5200
Promestock	1700	500		150	750			3100	3500	6600
Pivots	1100	100	150	1000				2350	2350	4700
PSAT2	0		1320					1320	1320	2640
Radiocentre	700							700	700	1400
Phenotaam	100	1400						1500	1000	2500
TOTAL	7000	2270	3220	1270	750	150	100	14760	14760	29520

Modalités de contractualisation

- Signature du CPER avec engagement contractuel sur chacun des 7 grands projets
- Engagement des crédits : convention de financement spécifique adoptée en Commission Permanente Régionale pour chaque opération d'achat d'équipement(s) « à maturité »
- Pas d'enveloppe annuelle figée
- Nature des dépenses : uniquement investissement
- Dossier type à construire

APR IA

- APR IA 2014 :
 - 3,4 M€ investissement
 - 1,4 M€ fonctionnement
- Hypothèse simple : CPER = 15 M€ (2,5 M€ / an)
- Disponible annuel pour l'APR IA 2015 :
 - 1,4 M€ investissement
 - 0,9 M€ fonctionnement
- Remise à plat des modalités possible (appel biannuel, nature des opérations, etc.)
- Répartition des projets entre investissement et fonctionnement non prévisible, et plus complexe en raison de la baisse du budget fonctionnement